



Sangliers :

Exaspération des agriculteurs, d'autres mesures s'imposent !

Depuis plusieurs années, les organisations professionnelles agricoles alertent la Fédération des Chasseurs et la DDT sur la situation particulièrement tendue vis-à-vis du sanglier en Aveyron.

Le seuil d'équilibre partagé par la profession et la Fédération des chasseurs se situe entre 6 000 et 7 000 sangliers abattus par an. Il s'est fortement dégradé depuis une dizaine d'années. De 6 500 sangliers abattus en 2012, nous sommes passés à plus de 14 000 aujourd'hui.

Jusqu'à quand cette progression ? A ce rythme, il faudra abattre 28 000 sangliers dans 10 ans !

Les « points noirs » se multiplient donc et concernent maintenant l'ensemble du département : bassin de Decazeville, Saint-Affricain, les Rases du Tarn, Conques, Belmont-sur Rance, Sauclières, la vallée du Viaur, Najac, etc...

Les conséquences de cette surpopulation sont multiples, mais touchent en premier les agriculteurs qui travaillent à valoriser les territoires. Les équilibres économiques sont aujourd'hui rompus. A titre, d'exemple, quelques agriculteurs ont arrêté certaines cultures à cause du sanglier ! Impensable ! Les sangliers sont-ils agronomes (Ils gèrent nos assolements ?) Ces dégâts occasionnent des bris de matériels à cause des trous laissés dans les parcelles ou une augmentation des taux de butyriques dans le lait qui entraînent des pénalités pour les producteurs ...

Trop, c'est trop !

Les chasseurs reconnaissent le problème et essayent d'adapter la pression de chasse mais aujourd'hui cela ne suffit plus !

D'autres mesures doivent compléter les dispositifs actuels dans les zones que l'on considère comme des points noirs. Nous pensons notamment à une ouverture de la chasse tous les jours de la semaine, à étendre la période de chasse sur le mois de mars, à l'utilisation du piégeage, ... toutes ces actions sont possibles règlementairement et d'ailleurs utilisées dans certains départements français. C'est une question de volonté ! Nous le demandons maintenant pour l'Aveyron.

Par ailleurs, nous constatons aussi que le nombre de demandes d'indemnités déposées par les agriculteurs est sérieusement en baisse. Plus de sangliers et moins de dégâts ! Quelque chose ne va pas !

Les agriculteurs sont excédés par cette situation et se découragent. Ils considèrent d'une part une certaine lourdeur administrative à la démarche d'indemnisation (remplissage d'un dossier + visite d'un expert) qui génère une perte de temps, et d'autre part que les barèmes utilisés pour le calcul des indemnités sont très éloignés de la perte réelle.

Nous demandons donc des évolutions à ce niveau-là aussi. Les indemnisations doivent être basées sur un tarif de rachat de la culture sinistrée, en intégrant la notion d'autoconsommation. Une majoration s'impose donc ! Nous dénonçons également que les barèmes utilisés pour les cultures en agriculture biologique sont très éloignés des coûts de rachats. De plus, pour l'ensemble des dégâts, nous considérons que la Fédération des chasseurs doit prendre en compte les frais de remise en état des parcelles suite aux dégâts. Ce qui n'est pas fait aujourd'hui !

Nous allons saisir les instances départementales de la chasse pour que nos demandes avancent ! Un loisir doit rester à sa place et ne pas impacter une activité économique essentielle pour nos territoires !

Contacts presse :

Laurent Saint-Affre, président de la FDSEA de l'Aveyron : 06 14 36 52 42

Romain Délérès, président des Jeunes Agriculteurs de l'Aveyron : 06 26 28 22 47

Jacques Molières, président de la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron : 06 07 90 74 52